

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS
SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 11 MARS 2025

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	39	21

Date de convocation	05/03/2025
Date d'affichage	05/03/2025

DL25002	OBJET : approbation de l'avenant n°6 - marche 2014.0000-05 - fourniture installation et exploitation des équipements pour le tri des collectes sélectives du Sitom sud Gard dans le nouveau centre de tri de l'ecopôle a Nîmes
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le onze mars, s'est réuni à dix-sept heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Patrick DE GONZAGA, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, Mme Véronique POIGNET-SENGER (suppléante), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Valentine WOLBER (suppléante)

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante)

Cté Com. Pont du Gard : Monsieur Alain LAGET

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Théos GRANCHI, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER BARNIER, Mme Pascale VENTURINI

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Mme Martine KUFFER à M. Didier LEBOIS

Mme Claude DE GIRARDI à M. Richard TIBERINO

M. Jean-François DURAND-COUTELLE à M. Jean-Luc CHAILAN

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX

Monsieur Richard TIBERINO Président, expose,

Vu les dispositions de l'article L1414-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique, et notamment les articles L2394-1, et R2194-1 et suivants,

Vu le marché 2014.0000-05 relatif à la fourniture, l'installation et l'exploitation des équipements pour le tri des collectes sélectives du SITOM SUD GARD conclu le 30 avril 2015,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 mars 2025

Vu le projet d'avenant n°6 joint à la présente délibération,

Etant préalablement rappelé que :

Le 30 avril 2015, l'exploitation de centre de tri a été confié par le Sitom Sud Gard à la société PAPREC MEDITERRANEE dans le cadre d'un Marché public de fourniture, installation et exploitation des équipements pour le tri des collectes sélectives du Sitom Sud Gard dans le nouveau centre de tri de l'Eco-pôle (ci-après « Le Marché »), pour une durée initiale de 8 ans, prolongée par avenant N°5 du 22 avril 2022 pour deux années supplémentaires.

Par une délibération en date du 12 mars 2024, le Sitom Sud Gard a décidé de lancer une consultation pour la passation d'une délégation de service public pour l'exploitation du centre de tri VALRENA de Nîmes.

Par une délibération du 10 décembre 2024, le Sitom Sud Gard a déclaré sans suite la procédure d'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du centre de tri VALRENA, la seule offre reçue n'étant pas apte à répondre aux besoins du Sitom Sud Gard et a approuvé le principe de la passation d'un marché public global de performance au sens des articles l2171-3 et R2171-3 du code de la commande publique, ayant pour objet la conception, la réalisation avec extension et modernisation ainsi que l'exploitation, la maintenance et le GER du centre de tri de VALRENA.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette procédure dans des conditions optimales, et d'assurer la continuité du service, il est proposé de prolonger la durée du Marché jusqu'au 31 décembre 2025.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées afin de formaliser les modalités juridiques et financières de la prolongation envisagée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la signature de l'avenant n°6 au Marché 2014.0000-05 Fourniture, Installation et Exploitation des équipements pour le tri des collectes sélectives du Sitom Sud Gard dans le Centre de tri VALRENA à Nîmes;
- De charger M. le Président et M. la Directrice Générale des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 21 + 3 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Le Président du SITOM Sud Gard



Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20250311-DL2025002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

